Charte d'engagements 2024

L'association de loi 1901 Baie de Somme - Zéro Carbone a pour **objectifs de** :

- **Promouvoir une activité touristique responsable et éthique** en Baie de Somme : tourisme de proximité et tourisme durable,
- **Sensibiliser le public** à la démarche environnementale en Baie de Somme,
- **Sensibiliser les acteurs du tourisme, les pouvoirs publics,** les résidents et les visiteurs aux grands principes de la transition écologique.

Faire partie de l'association Baie de Somme Zéro Carbone suppose un engagement commun en faveur d'un tourisme respectueux de l'environnement et des communautés locales.

Chaque membre déclare :

- Inscrire son activité dans le **tourisme durable**, qui selon l'OMT, « tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil »
- **S'informer** sur les principes des Accords de Paris et du Pacte Vert pour l'Europe.
- **Réfléchir et mettre en place des solutions concrètes** pour le respect de ces principes.
- S'engager pour la **préservation de la Baie de Somme** et sensibiliser le public sur la protection des ressources et des écosystèmes

Chaque membre s'engage à :

1. Participer aux réunions de travail et aux actions de l'association BSZC, afin de générer un travail collaboratif entre tous par une intelligence collective.
2. Faire la promotion de l'association Baie de Somme Zéro Carbone et la soutenir dans ses actions en participant aux temps forts : colloques, fêtes de la gastronomie, fête de la mobilité, etc.
3. Sensibiliser son personnel aux enjeux de la transition et à leurs implications sur le territoire de la baie de Somme.
4. Assurer une communication transparente avec les visiteurs en fournissant des informations sur les pratiques durables et en encourageant leur participation active.
5. Chercher à réduire les émissions de gaz à effet de serre de son exploitation ou sa production.
6. Pour les producteurs : proposer ses produits aux restaurateurs et commerçants de la Baie de Somme, dans le cadre des projets collectifs d'approvisionnement en circuits courts.

7. Pour les restaurateurs : travailler les produits locaux, s'approvisionner en circuits courts chez les producteurs, pêcheurs locaux de la baie de Somme et les environs. Favoriser une traçabilité des producteurs sur la carte du restaurant. Eviter au maximum les produits issus de l'exploitation non durable.
8. Encourager la préservation des écosystèmes locaux en limitant l'impact des activités touristiques sur la flore, la faune et les ressources naturelles. Encourager sa clientèle à découvrir la nature de façon respectueuse et en suivant les bons gestes lors de leurs activités en plein air.
9. Favoriser soi-même l'utilisation de moyens de transport durables, tels que les transports publics, le covoiturage, les mobilités douces ou les véhicules électriques. Encourager ses équipes et sa clientèle à en faire autant.
10. Mettre en place des politiques de gestion des déchets, y compris la réduction des déchets à la source, le tri sélectif, le réemploi, le recyclage, ou un système de consigne.
11. Adopter des mesures pour réduire la consommation d'eau, comme la collecte des eaux de pluie, l'installation de dispositifs économes en eau, et sensibiliser les visiteurs à l'économie d'eau.
12. Lorsque c'est possible, adopter des sources d'énergie renouvelables et des systèmes de chauffages peu énergivores dans les établissements touristiques.
13. Mettre en avant l'association BSZC et ses membres auprès de sa clientèle par l'affichage du nouveau kit de communication BSZC qui sera finalisé mi-2024.
14. **Promouvoir et relayer** le site internet principal de l'association www.baiedesomme-zerocarbone.org.
15. Communiquer sur l'éco-mobilité en Baie de Somme. Promouvoir et relayer le site www.ecomobilite-baiedesomme.fr
16. Fournir texte et photos pour présenter son activité sur le site internet BSZC. Informer de toutes modifications ou évolutions éco-responsables de son activité qui peuvent être valorisées sur le site BSZC.
17. Promouvoir le tourisme de proximité et le respect des cultures locales et des habitants en encourageant les interactions positives entre les visiteurs et les communautés locales.
18. Lorsque c'est possible, mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour mesurer l'efficacité des initiatives d'éco-tourisme et apporter des ajustements si nécessaire.
19. Favoriser la collaboration avec d'autres acteurs du tourisme durable, les autorités locales et les institutions pour renforcer les pratiques écologiques.